

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Multimodalité et solutions innovantes	359

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des transports,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures
- ENTENDU** Lucie ETONNO, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Pascal GANNAT, Jean GOYCHMAN, Béatrice LATOUCHE, Johann BOBLIN, Christophe CLERGEAU, Roch BRANCOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'inscription au budget primitif de 2020 d'une dotation de 2 069 875 € d'autorisations d'engagement et de 862 371 € de crédits de paiements en fonctionnement au titre du programme n°359 "Multimodalité et solutions innovantes".

APPROUVE

l'adhésion pour l'année 2020 au dispositif OUESTGO pour un coût de 10 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Absents lors du vote : Pascale DEBORD, Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs